

Digital Belgium Skills Fund: appel à projets 2020

Publié le 09/07/2019

Bruxelles, 9 juillet 2019 - Le Digital Belgium Skills Fund (DBSF) veut miser sur le développement des compétences numériques en subsidiant des projets. Le DBSF vise à la fois l'intégration sociale des groupes de jeunes vulnérables et l'intégration socio-économique des personnes en situation précaire sur le marché de l'emploi. Les projets sélectionnés peuvent bénéficier d'un soutien financier compris entre 75.000€ et 500.000€.

Égalité des chances pour tous

Un grand nombre de jeunes et d'adultes sont passionnés par tout ce qui touche à l'informatique et aux nouvelles technologies. Mais ils n'ont pas toujours la possibilité de développer pleinement leurs intérêts et leurs talents. Les moyens financiers ou les réseaux leur permettant de se perfectionner dans ce domaine sont trop limités ou font défaut.

À l'avenir, neuf emplois sur dix exigeront des compétences numériques. Les pouvoirs publics doivent donc veiller à ce que le plus grand nombre possible de citoyens, quels que soient leur âge et leur origine, puissent saisir les opportunités numériques nécessaires. L'acquisition des compétences numériques est cruciale et fait l'objet d'une attention particulière dans cette campagne.

Philippe De Backer, Ministre de l'Agenda numérique : « *La révolution numérique est une révolution d'opportunités. N'importe qui peut réussir dans le monde numérique, à condition d'avoir les bonnes aptitudes. C'est pourquoi il est si important d'investir dans les enfants et les jeunes socialement vulnérables via le Digital Belgium Skills Fund. De cette façon, ils ont davantage confiance en eux. Ceux qui ont des aptitudes numériques parlent la langue du futur.* »

Appel à projets 2020

La DG Transformation Digitale lance l'appel à projets pour le Digital Belgium Skills Fund 2020 :

- Le demandeur doit être une personne morale ayant son siège social en Belgique. Le projet doit être réalisé sur le territoire belge.
- Les collectivités locales (communes et CPAS) ainsi que les services publics communautaires et régionaux ne peuvent soumettre un projet au DBSF.
- Les écoles ne sont éligibles à un financement que si elles soumettent le projet et le mettent en oeuvre par l'intermédiaire d'une organisation à but non lucratif.

Les candidats qui souhaitent s'inscrire doivent remplir intégralement le dossier de candidature et le plan financier et les envoyer par mail à l'adresse DBSF@bosa.fgov.be au plus tard le 22 septembre 2019 à 23h59.

Un jury indépendant sera constitué par la DG Transformation Digitale du SPF BOSA, sur demande et en concertation avec le ministre de l'Agenda numérique. Ce jury sera responsable de la sélection. Le jury tiendra compte des critères de sélection définis dans les directives. La décision est attendue en novembre 2019.

Plus d'informations

Contact

Peter Maes

Conseiller général

DG Transformation Digitale

dbsf@bosa.fgov.be

À propos de la DG Transformation Digitale : en tant qu'entité du SPF Stratégie et Appui (SPF BOSA), la Direction générale Transformation Digitale soutient le gouvernement et les organisations fédérales en matière numérique. Elle est le moteur de l'évolution et des transformations numériques au sein de l'administration fédérale. Elle a également un rôle consultatif et élabore des projets en lien avec les nouvelles technologies, avec une attention particulière pour les citoyens et les entreprises.

Documents associés:

- [20190708_Persbericht_DBSF_2020_FR.pdf](#) (296.9Kb)